



LECHO⁵³ ALBANAIS

MAI 2021

**LE MUGUET,
PORTE-BONHEUR
DU MOIS DE MAI !**

INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15

Jeudi, samedi : 9 h - 12 h

Le service urbanisme est ouvert :

le lundi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h 15

le mardi : 9 h-12 h

le vendredi : 13 h 30-17 h 15

Tél. 02 96 32 98 98

Fax. 02 96 32 98 22

www.saintalban.fr

mairie@saintalban.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h

Tél. 02 96 32 91 23

Cybercommune

Mardi : 14 h - 16 h

Dimanche : 10 h 30 - 12 h

et sur rendez-vous en appelant

le **06 72 67 12 01** ou

le **06 51 11 36 50** ou **02 96 93 88 05**

(aux heures de permanences)

Bibliothèque

Mercredi : 14 h 30 - 17 h

Vendredi : 16 h 30 - 18 h

Dimanche : 10 h 30 - 12 h

Tél. 02 96 93 88 05

Service portage des livres

Tél. 02 96 93 88 05

Urgences médicales

Tél. 15

Pharmacie

Déplacez-vous à la pharmacie

la plus proche de chez vous,

les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées.

En cas d'urgence, **Tél. 15 ou 3237**

Permanences

Puéricultrice PMI

et Assistant Social

- Mme Gaëlle MOTHAY, puéricultrice
mardi de 14 h à 16 h 30 sans rendez-vous sur le site de Lamballe Terre & Mer à Saint-Alban.

Tél. 02 96 50 10 30

- Monsieur Sébastien DUSSART, Assistant social, sur rendez-vous (Maison du Département à Lamballe ou permanence le jeudi matin à Saint-Alban).

Tél. 02 96 50 10 30

France Alzheimer

Tél. 02 96 60 85 42

alzheimercotesdarmor@orange.fr

www.francealzheimer.org/cotesdarmor



LE MOT DU MAIRE

Les dernières annonces gouvernementales ont conduit à un nouveau confinement, différent des précédents mais avec toujours pour objectif de faire baisser le nombre de contaminations et réduire ainsi la pression sur le système hospitalier. A l'heure où je vous écris, ce confinement n'est pas encore terminé.

Depuis son entrée en vigueur, les agents, sous l'impulsion de l'équipe municipale, ont su se mobiliser, une nouvelle fois, pour assurer la continuité du service public : accueillir, la première semaine d'avril, les enfants des personnes « prioritaires » dans les accueils périscolaires, garantir un accès aux formalités telles que les autorisations d'urbanisme par le biais de rendez-vous en mairie, veiller aux personnes les plus fragiles, ...

Ces mesures de « freinage » ont eu également comme conséquence la fermeture administrative de certains commerces alors que d'autres ne peuvent toujours pas rouvrir. Je voudrais apporter mon total soutien à ces commerçants. Nous nous sommes rencontrés il y a quelques semaines pour mieux nous connaître. Cet échange a été l'occasion de leur affirmer que nous sommes à leurs côtés pour les accompagner dans toute démarche collective qu'ils souhaiteraient initier et ainsi soutenir le commerce local. Nous nous rencontrerons à nouveau sur cette question dès que cela sera possible. Nous continuons, en attendant, de relayer sur la page Facebook de la commune toutes les initiatives qui nous sont transmises.

Le tissu associatif peine aussi à garder le dynamisme dont il fait habituellement preuve. En conseil municipal, nous avons voté les subventions aux associations au même niveau qu'en 2020. Cette délibération, votée à l'unanimité, est un signal d'encouragement à se mobiliser quand le moment sera venu. Les aides financières ne représentent qu'une partie de l'aide apportée par la commune qui se traduit également par un appui logistique (prêt de salles, de matériel,...). Les sommes attribuées aux écoles restent soutenues pour témoigner de l'importance que nous accordons à nos jeunes et accompagner les projets éducatifs des enseignants. Enfin, nous avons octroyé une subvention au CCAS pour lui permettre d'accompagner notamment nos administrés les plus fragiles.

Nous nous plaçons donc dans une perspective optimiste : les dispositions mentionnées ci-dessus permettront d'être prêts lors du redémarrage des activités qui interviendra tôt ou tard. Ce temps mis entre parenthèse ne nous laisse pas inactifs, les projets se préparent et ils verront le jour au fur et à mesure de leur maturité. C'est ainsi que le « Pédibus » (dispositif qui permet d'accompagner les enfants à l'école à pied) va pouvoir entrer en phase expérimentale au mois de juin. Les modalités vous sont expliquées dans l'article qui lui est consacré dans ce bulletin. Nous avons besoin de votre aide pour rendre ce projet opérationnel. Les enfants comptent sur vous !

Nathalie BEAUVY,
Maire

Directeur de la publication : Nathalie Beauvy, Maire

Ont participé à ce numéro : Cindy Guichard, Séverine Bocher, Claude Grogneuf, Monique Hourdin, Magalie Houzé, Clarisse Milleville, Kristell Jumilus.

Crédit Photos : /

Conception, réalisation graphique et impression : Roudenn Grafik.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MARS 2021

1 - Budget général : présentation et vote du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget général qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2020	1 622 487.65 €
Excédent reporté 2019	155 000.00 €
Total recettes 2020	1 777 487.65 €
Dépenses 2020	1 428 423.64 €
Soit un excédent de fonctionnement de 349 064.01 €	
INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	630 711.94 €
Excédent reporté 2019	74 227.29 €
Total recettes 2020	704 939.23 €
Dépenses 2020	521 236.41 €
Soit un excédent d'investissement de 183 702.82 €	

2 - Budget général : présentation et vote du compte administratif 2020

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget général qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2020	1 622 487.65 €
Excédent reporté 2019	155 000.00 €
Total recettes 2020	1 777 487.65 €
Dépenses 2020	1 428 423.64 €
Soit un excédent de fonctionnement de 349 064.01 €	
INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	630 711.94 €
Excédent reporté 2019	74 227.29 €
Total recettes 2020	704 939.23 €
Dépenses 2020	521 236.41 €
Soit un excédent d'investissement de 183 702.82 € (hors restes à réaliser).	

Restes à réaliser au 31/12/2020 :

Recettes	70 000.00 €
Dépenses	102 949.00 €
Soit un excédent d'investissement de 216 651.82 € (avec les restes à réaliser).	

Madame le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

3- Budget général : délibération d'affectation du résultat 2020

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	
002 - Excédent	146 796.40 €
Section d'investissement	
1068 - Réserves	202 267.61 €

4 - Subvention au budget de la Caisse des Ecoles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution, pour l'année 2021, d'une subvention d'un montant de 100 euros par élève au budget de la Caisse des Ecoles.

5 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Guillaume

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution d'une participation de 709 euros par élève (subvention basée sur le nombre d'élèves domiciliés sur la commune, présents au 1er janvier de l'année en cours).

6- Subvention au budget CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution d'une subvention de 2 000 euros au CCAS.

7- Marché saisonnier : tarifs, nomination d'un placier titulaire et d'un placier suppléant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire le marché saisonnier, du dimanche du 18 avril au 26 septembre 2021, et d'adopter les tarifs suivants :

- Emplacements gratuits en avril, mai et septembre.
- Abonnement (13 marchés) pour les permanents : 0.75 € le ml
- Occasionnels ou permanents ne prenant pas d'abonnement : 1.10 € le ml
- Pasticheurs, démonstrateurs : 7.50 € l'emplacement.

Monsieur LANGLAIS Mathieu est nommé placier titulaire et Monsieur PECHEU Yvonnick est nommé placier suppléant. (Monsieur LANGLAIS Mathieu, nommé placier titulaire n'a pas pris part au vote.)

8- Rénovation du restaurant scolaire - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La Commune souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DSIL « Plan de Relance - Rénovation énergétique » dans le cadre d'un projet de rénovation du restaurant scolaire s'inscrivant dans une réhabilitation globale en deux phases. Une première phase a consisté à effectuer des travaux d'isolation du plafond et

SUITE CONSEIL MUNICIPAL...

d'éclairage LED dans la salle de restaurant. La seconde phase, de plus grande ampleur, permettra d'achever ces travaux (isolation, menuiseries, radiateurs, éclairage LED dans l'office...).

Les résultats attendus sont la réduction de la consommation énergétique et la diminution des gaz à effet de serre, le tout concourant également à améliorer l'accueil des enfants et le confort de travail de nos agents.

La demande de subvention porte sur la deuxième phase des travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de rénovation du restaurant scolaire présenté et le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	
Travaux	120 000 €
TOTAL	120 000 €

RECETTES		%
DSIL « Relance »	72 000 €	60 %
Autofinancement	48 000 €	40 %
TOTAL	120 000 €	

Et a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor au titre de la DSIL « Relance » à hauteur de 60% soit 72 000 € HT et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro du bulletin, durant 2 mois, la mairie a accueilli Lena Stéphan, archiviste itinérante au Centre de Gestion de la fonction publique des Côtes d'Armor (CDG 22) afin de classer les archives communales. Sa mission est maintenant achevée : le tri réalisé dans les dossiers a permis d'éliminer 37 mètres linéaires d'archives et d'en classer 60 mètres, soit plus de 400 boîtes d'archives.

Bien que la grande majorité des archives conservées concerne la production administrative municipale depuis les années 1980, des documents plus anciens viennent enrichir le patrimoine communal. En effet, la commune est riche d'une collection de registres paroissiaux et d'état civil qui remonte à 1572. Le premier registre des délibérations du corps municipal date de 1789, les budgets sont archivés depuis 1812 et on trouve des traces des élections municipales depuis 1876.

INSTALLATION DE TOTEMS DANS LE BOURG

Deux totems de signalisation ont été installés dans le bourg de la commune. Un premier totem se situe devant la Mairie et la Poste, le deuxième se situe au niveau des écoles indiquant le pôle scolaire, le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.



UN PROJET PÉDIBUS À SAINT-ALBAN :

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Un pédibus, c'est un "bus scolaire" encadré par des adultes (parents, grands-parents, bénévoles...) qui conduit les enfants A PIED vers les écoles selon un trajet défini. Outre les bienfaits d'une marche matinale pour se rendre à l'école, c'est également l'occasion d'un moment de partage et de convivialité entre les générations.

Des questionnaires, déposés dans les deux écoles de la commune, ont permis de valider l'intérêt des enfants et des parents pour ce dispositif.

Nous allons donc mener une expérimentation les mardi et jeudi matin du mois de juin (sous réserve des conditions sanitaires) sur un ou plusieurs parcours.

Si le contexte le permet, nous organiserons une réunion d'information auprès des familles intéressées. Si cela n'est pas possible, nous les contacterons par téléphone.

Le départ s'effectuera à 8h10 pour une arrivée aux écoles vers 8h30. Le trajet devra être encadré par des bénévoles en nombre suffisant. Alors, vous aimez marcher, vous avez un peu de temps, vous souhaitez apporter votre aide à ce projet ? Inscrivez-vous par téléphone (02 96 32 98 98) ou par courriel (vie.scolaire@santalban.fr).

Les enfants sont très enthousiastes, ils comptent sur vous !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h30 au monument aux morts à Saint-Alban. Il sera procédé au dépôt d'une gerbe et à la lecture du message ministériel. Le contexte sanitaire ne permet pas la tenue de la cérémonie de commémoration du 8 mai dans le format habituel. La participation sera donc restreinte et soumise au respect des gestes barrières et de distanciation sociale.



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

PRÉSENTATION DES ARTISANS

Les Journées Européennes des Métiers d'Art initialement prévues en avril ont été annulées à la suite de l'annonce des mesures gouvernementales de fin mars dernier. Quatre artisans étaient mobilisés pour cette occasion :



Bernard Potel, sculpteur, plasticien, médailleur, a été l'élève des sculpteurs Jean TERZIEFF et Paul BELMONDO. Médailleur de la Monnaie de Paris, sa carrière l'a amené à sculpter les bustes des célèbres Lino Ventura, André Pousse, ou encore du Général de Gaulle.

Dans son atelier situé dans le bourg de Saint-Alban, le sculpteur travaille le bronze, le bois, le marbre... et met son savoir-faire au service de sa créativité.

Maxime Jan,

luthier, est installé à Dahouët depuis 2013. Au sein de son atelier Maja Guitares, il fabrique des guitares sur-mesure avec des bois sélectionnés par ses soins. Les instruments sont entièrement fabriqués à la main. Il effectue également tous les travaux de maintenance, réglage, réparation sur les guitares, basses, ukulélés, mandolines etc...



Annie Dubois,

peintre et sculpteur, pratique la taille directe sur plâtre ainsi que le modelage de la terre cuite. Elle réalise des sculptures en bas-relief, haut-relief, utilise la technique de la ronde bosse, du moulage en creux ou plein. Pour ses tableaux, elle utilise de la peinture acrylique avec parfois de la craie de couleur pour les tableaux et le granit. Ses peintures sont définies comme étant de style poétique et imaginaire.



L'atelier de Tapisserie Tréhorel

a ouvert ses portes au rond-point du Poirier à Saint-Alban en 2009. Manuela Tréhorel y restaure des fauteuils classiques, contemporains, de style anglais... Elle crée également des pièces uniques, sur-mesure (fauteuils, têtes de lit, paravents, tentures murales...). Pour toutes ses réalisations, elle choisit des tissus de qualité, classiques et originaux.

Comme elle nous l'explique, un tapissier est manuel, précis, perfectionniste, minutieux. Il doit avoir un sens aigu de l'esthétisme et savoir jongler avec goût entre les couleurs, les textures et les motifs.

Restaurer un fauteuil obéit à une stricte discipline, reposant à la fois sur une connaissance technique et la maîtrise du geste.

PATRIMOINE DE LA COMMUNE, RECHERCHE D'INFORMATIONS :

En 1951, 1952 et 1953, la chapelle Saint-Jacques a été l'objet de travaux très importants pour éviter sa disparition (ci-contre deux photos qui montrent l'état du porche ouest à l'époque).

Monsieur André Cornu, alors Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts (ministre de la Culture) prit à cœur la restauration de la chapelle.

Pour l'embellir, il fit appel à ses relations et c'est ainsi qu'un certain Monsieur Saupique, sculpteur de renommée internationale, confia à ses élèves le chemin de Croix actuellement en place.

En juin, juillet et août 1953, des blocs de granit furent amenés sur le parvis de la chapelle et les sculpteurs se mirent au travail.

Parmi ceux-ci : Monsieur Casazza (il circulait à moto) et Monsieur Bourdet (peintre des versets). Il devait y en avoir d'autres.

Les sculpteurs, d'après les courriers, devaient loger sur place : fermes, hôtels,... Ils prenaient leurs repas sur le site de la chapelle, tout au moins celui du midi (Ils s'approvisionnaient en cidre à la Ville Blanche).

Afin de mieux connaître et donc de retransmettre l'histoire de la chapelle Saint-Jacques, Monsieur Marcel Madigand recherche des photos, des documents et autres sur les sculpteurs qui sont intervenus sur le chemin de Croix durant l'été 1953. Si vous avez quelques souvenirs sur la façon dont ils vivaient, n'hésitez pas à le contacter soit par mail : marcel.madigand@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 96 75 15 07.



ENVIRONNEMENT

L'ÉCHO INTERCOMMUNAL

ATTENTION AUX FRELONS ASIATIQUES !

Le frelon asiatique est un danger pour la faune et la flore.

De mars à juin, les femelles fondatrices créent les nids primaires.

Petits (de la taille d'une orange), ils se trouvent généralement à moins de 3 mètres de haut, à l'abri des intempéries : sous un toit, une cabane, un garage, dans une boîte aux lettres, un nichoir à oiseaux...

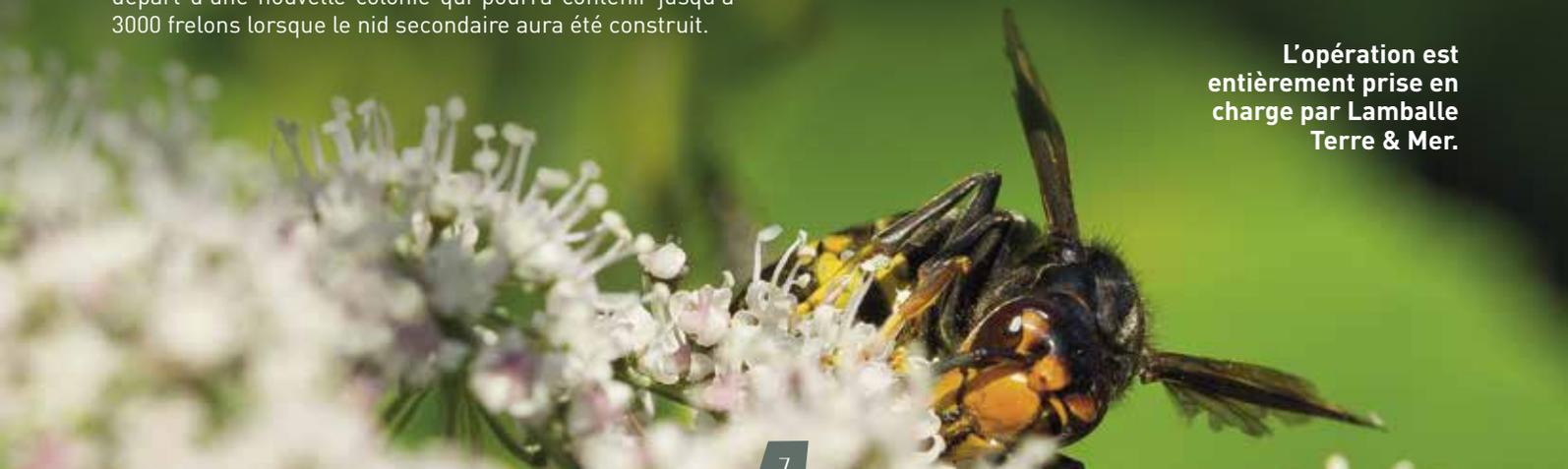
La reine y pondra ses premiers œufs, et ce sera le point de départ d'une nouvelle colonie qui pourra contenir jusqu'à 3000 frelons lorsque le nid secondaire aura été construit.

Si vous voyez un nid primaire, contactez votre mairie pour renseigner une fiche de signalement.

→ Le référent de la commune viendra constater la présence du nid et transmettra la fiche de signalement à la Direction Environnement de Lamballe Terre & Mer.

→ Un apiculteur volontaire (seulement pour les nids primaires) ou une entreprise retenue par Lamballe Terre & Mer, viendra procéder à la destruction du nid.

L'opération est entièrement prise en charge par Lamballe Terre & Mer.



DÉCHETS MÉNAGERS

PASSAGE DE L'ENQUÊTE LAMBALLE TERRE & MER

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre 2021, le service Déchets Ménagers de Lamballe Terre & Mer mène une mission d'enquête et de dotation auprès des usagers des communes de PLANGUENOUAL, ERQUY, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLURIEN, SAINT-ALBAN et LA BOUILLIE.

10 agents sont chargés de cette mission.

- Ils seront munis d'un badge avec leur photo à l'effigie de Lamballe Terre & Mer et d'une lettre d'accréditation signée du Vice-Président aux déchets M. Jean-Luc COUELLAN.
- Ils se déplaceront avec des véhicules de location d'Europcar.
- Ils réaliseront leurs missions du lundi au vendredi de 10h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h30.

- Ils ont pour consignes de ne pas rentrer dans les habitations pour réaliser les enquêtes et de respecter les consignes sanitaires en vigueur. Ils devront seulement manipuler des bacs roulants pour la collecte des déchets.

ENFANCE- JEUNESSE

SIJ

Le rendez-vous de la SIJ « Faire du baby-sitting », aura lieu le **Vendredi**

7 mai 2021
de 10 h à 16 h
à La Bouillie.

Sous réserve des conditions sanitaires à venir.

MOBILITÉ

COVOITURAGE, LE PARTENARIAT DE LAMBALLE TERRE & MER AVEC EHOPE

L'agglomération de Lamballe Terre & Mer et l'association Ehop s'associent pour révéler vos super-pouvoirs de covoitureurs.

En complément de l'offre du réseau de transport de Lamballe Terre & Mer, le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo. Le covoiturage, comme le car, le train ou les réseaux locaux permet : moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic.

Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, quel que soit l'âge. Le concept n'est pas de créer de nouveaux trajets, mais bien de partager les trajets réalisés en voiture avec des personnes qui partagent le même trajet aux mêmes moments. Un covoitureur peut être conducteur, passager ou les deux alternativement. Le passager peut ne pas avoir de voiture, pas le permis ou tout simplement souhaiter laisser sa voiture au garage de temps en temps.

COMMENT DEVENIR COVOITUREUR ?

Pour cela, il vous suffit de vous inscrire sur ouestgo.fr. Aucune commission sur la mise en relation entre covoitureurs n'est demandée.



DES QUESTIONS ? DES HÉSITATIONS ?

Pour vous aider à sauter le pas, appelez Ehop au 02 99 35 10 77 ou sur contact@ehopcovoiturons-nous.fr

Ehop est une association loi 1901 engagée depuis 2002 pour faire du covoiturage une évidence en Bretagne, que ce soit pour se rendre au travail, aller chez le médecin, faire ses courses ou emmener son enfant au basket le mercredi. Ouestgo.fr vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules : covoiturage domicile-travail, événementiel ou solidaire. C'est vous qui choisissez. Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

Pas de solution de transport pour aller au travail ? Contactez Ehop solidaires du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h au 02 99 35 01 56 ou sur solidaire@ehopcovoiturons-nous.fr

Le service Ehop solidaires vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage. Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de huit centimes d'euros par kilomètre.

ÉCOLE FRANÇOIS LEVAVASSEUR

UNE SEMAINE DES MATHS POUR APPRENDRE EN S'AMUSANT !

Du 15 au 19 mars, la classe de TPS-PS-MS de l'école François Levavasseur a participé à l'opération nationale de la Semaine des Maths. Durant cet événement, les élèves ont découvert les mathématiques sous différents aspects, notamment à travers des jeux de société, alliant ainsi plaisir de jouer et réflexion autour

des nombres. Ils se sont également plongés dans un escape-game interactif, suivant les aventures d'un petit lapin à l'école : recherche de solution à un problème, constructions géométriques, utilisation des nombres au quotidien... De quoi ravir la curiosité des petits écoliers !



Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant. N'hésitez pas à contacter la directrice pour visiter l'école.
Contact : 02 96 32 90 90 ou ecole.0220673m@ac-rennes.fr

ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

LA TRISOMIE 21, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La trisomie 21 n'est pas une maladie mais un handicap. C'est une anomalie dans le nombre de chromosomes présents dans notre corps. On ne peut donc pas l'attraper ni la soigner par des médicaments.

Une personne ordinaire a 46 chromosomes (23 paires) alors qu'une personne trisomique en a 47.

Les personnes trisomiques grandissent à leur rythme. Leur cerveau ayant du mal à se développer, elles ont besoin de plus de temps. Les personnes trisomiques ont aussi un visage particulier (yeux bridés) qui rappelle un peu le visage des habitants de la Mongolie. C'est pour cela qu'on les a longtemps appelés « Mongoliens »

LA JOURNÉE DE LA DIFFÉRENCE

« Dans la classe de CE2/CM1, nous avons participé cette année à la journée nationale de la Trisomie 21.

Nous avons mis des chaussettes dépareillées pour montrer que nous sommes tous différents et contents de l'être. Puis nous avons écouté le témoignage et la chanson de la famille de Luis, enfant trisomique de Hillion. Enfin nous avons dansé la Danse des Chaussettes pour fêter cette journée de la différence. (Trouvable sur internet). »

Les inscriptions pour la rentrée sont lancées, avec visites sur rendez-vous. Matinées découvertes possibles en fin d'année pour les futurs élèves de Petite Section. Informations sur le site internet de l'école : <http://ecole-saintguillaume22.fr/>



LE CLUB DES AÎNÉS DE LA FLORA

ACTIVITÉS DU CLUB POUR LE MOIS DE MAI

« Malheureusement la situation sanitaire est toujours la même. Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'informations concernant votre club. Nous suivons de près toutes les informations qui émanent de la Préfecture pour sauter sur l'occasion de reprendre nos activités. Nos dossiers en attente font aussi l'objet de communication avec les prestataires intéressés.

*En attendant des jours meilleurs, le printemps est arrivé mais restons à la maison. Continuez à prendre soin de vous et restons optimistes sur l'avenir. Amitiés à tous
Le Président, le bureau et le Conseil d'Administration. »*

Pour contacter le Club :

Mail : Clublaflora@gmail.com

Téléphone :

- Alain MARIE 02 96 32 96 59

- Jacques LEFEUVRE 02 96 32 43 62

- Martine LAPLANCHE 06 23 75 02 31

CARNET

LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

COMMENT ÇA SE PASSE ?



Tous les ans, à deux reprises, nos agents préparent les plantations afin de fleurir notre commune tout au long de l'année.

Deux commandes de jeunes plants sont passées :

- Une en octobre/novembre (fleurissement de printemps pour une mise en place fin mai - début juin).
- La deuxième en février/mars (fleurissement automnal pour une mise en place fin octobre - début novembre).

Les plants, arrivant dans de petits godets, sont replantés dans de plus grands avec un substrat de qualité afin qu'ils puissent grandir au mieux, à l'abri de la serre des services techniques.

Ils seront ensuite transplantés dans les jardinières, et, le temps venu, les agents les positionneront à leurs places respectives.

Durant le mois de mai, les plants en serre vont finir de grandir. Notre équipe se tient prête pour venir fleurir la commune très prochainement !



RECETTE GOURMANDE

COMME TOUS LES MOIS DÉSORMAIS, CHANTAL ET SON ÉQUIPE NOUS DONNENT LES SECRETS D'UNE RECETTE RÉALISÉE AU RESTAURANT SCOLAIRE ET APPROUVÉE PAR LES PETITS GOURMETS !



Préparation
10 min

Cuisson
5 min

LE CARMEL AU BEURRE SALÉ

INGRÉDIENTS

15 sucres en morceaux

10 cl d'eau

30 g de beurre salé

4 cuillères à soupe de crème fraîche

PRÉPARATION

- 1 Mettre le sucre et l'eau à cuire dans une casserole (à feu fort).
- 2 Quand le caramel devient blond foncé, le retirer du feu.
- 3 Ajouter 30 g de beurre salé et mélanger.
- 4 Remettre sur feu doux et ajouter la crème fraîche.
- 5 Mélanger jusqu'à ce que la crème devienne bien lisse. Faire prendre au congélateur environ 30 minutes puis mettre au réfrigérateur.

SUGGESTIONS

Le caramel au beurre salé s'intègre dans de nombreuses recettes (le crumble aux pommes notamment) ou se tartine tout simplement sur des crêpes. Bonne dégustation et surtout attention aux éclaboussures ! (Présence d'un adulte indispensable).

ET NOS GOURMETS, QU'EN PENSENT-ILS ?

Alexis
« C'est bon, j'ai adoré, délicieux ! »

Noéline
« J'ai bien aimé, j'ai adoré ! »

Camille
« Super super bon ! A refaire ! »

Lily
« Trop bon ! »

Zéli
« A refaire c'était trop bon ! »

Eloann
« C'était délicieux ! »



MOTS MÊLÉS

CONNAISSEZ-VOUS SAINT-ALBAN ?

Retrouvez les lieux-dits commençant par « ville » à Saint-Alban



- | | |
|---------|-----------|
| BOTREL | BRESSELET |
| COCHARD | DERRIEN |
| ERNAULT | ETIENNE |
| EVEN | FESSAN |
| GUIHOUS | MALOISEL |
| MARQUEE | MENO |
| PIRON | POINCE |
| QUESMIN | TUAL |

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **DRULHE Didier**
5, La Marené - *Modification ouvertures et construction garage*
- **HERRIAU Michel et Evelyne**
10 bis, Les Rigaudais - *Maison*

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- **DESBOIS Richard**
19, Route de la Ville-es-Cotard
Carport
- **RAULT Patrick**
8, rue des Chardonnerets
Carport et transformation fenêtre en porte-fenêtre
- **BARBEDIENNE Jean-Pierre**
Le Pont Juhel
Clôture
- **DAVID Loïc**
24, La Ville Cochard
Véranda

ANNONCES

Annonces à déposer avant le 31 mai pour le bulletin de juillet-août-septembre

- Cherche femme de ménage 2 heures par semaine. Contact : 06 08 04 08 07.

En attendant la réouverture

La Crêperie du Village
(St Alban centre)



Propose des galettes à emporter

Vendredi – Samedi et dimanche
Sur réservation/ SMS : 06 77 13 03 88
02 96 32 98 14

Les galettes sont faites avec la farine du Ti Fournil
(Paysan boulanger local)